

METTEZ-VOUS

AU VÉLO ÉLECTRIQUE

EN PÉVÈLE
CAREMBAULT !

UNE AIDE
EXCEPTIONNELLE
À L'ACHAT
À COMPTER DU
1^{er} AVRIL
2021



AIDE FINANCIERE DE LA CCPC : 200€

+

AIDE COMMUNALE : 100€

C'est parti ! Le dispositif d'aide financière à l'achat d'un vélo électrique neuf par la Pèvèle Carembault est ouvert.

Vous pouvez remplir le formulaire de demande de subvention en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.pevelecarembault.fr/se-deplacer/aide-achat-velos-electriques/>

Le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq a voté une aide complémentaire de 100€ pour l'achat d'un vélo électrique.

Pour être éligible, il vous suffit de vous présenter en Mairie avec l'accord de la CCPC pour leur subvention d'acquisition d'un vélo électrique, la facture d'achat postérieure au 13 avril 2021 et une pièce d'identité. Comme pour l'aide de la CCPC, il s'agit d'une aide par foyer fiscal.